

Maçon du bâti ancien

RNCP39178 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	232s
Formacode(s)	22335, 22311, 22303, 22274
Code(s) ROME	F1703
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	19/10/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

63 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 54 à former et organiser l'évaluation et 9 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800011	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800028	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800051	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200033	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 63 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39178-macon-du-bati-ancien/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le maçon du bâti ancien intervient sur des chantiers de restauration, de rénovation ou d'aménagement de bâtiments anciens, construits en matériaux locaux (pierre taillée, moellons, galets, terre crue, briques pleines du nord, briques foraines) selon des techniques de mise en œuvre traditionnelles locales.

ACTIVITÉS VISÉES

Il réalise les travaux de gros œuvre (murs et ouvrages annexes) lors des opérations de restauration et de rénovation (renforcement, remplacement d'un élément de maçonnerie), d'aménagement (création d'ouvertures, changement de destination de locaux). Il assure l'entretien des façades extérieures en réalisant des enduits traditionnels à la chaux ou chaux et terre ou chaux chanvre, en prenant en compte les mesures de prévention relatives au travail en hauteur. Il utilise le béton armé pour le renforcement de certaines structures.

L'emploi de maçon du bâti ancien se retrouve généralement dans des petites et moyennes entreprises de bâtiment.

Le travail du maçon du bâti ancien se fait essentiellement dans le cadre d'une petite équipe et en extérieur comme en intérieur.

Il peut être amené à exercer ses activités professionnelles :

- sur différents types de bâtiments ;
- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à la planification de chantier, aux délais d'exécution, au travail posté) ;
- dans des conditions propres au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit par exemple) ;
- parfois sur des sites éloignés occasionnant des déplacements de moyenne durée.

Il peut être amené à travailler en collaboration avec le tailleur de pierre pour la pose de pierres réalisée par ce dernier.

Il doit avoir le souci permanent de sa propre sécurité et de celle de l'équipe dont il fait partie.

Pour toutes ces raisons, il doit avoir une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Le maçon du bâti ancien, dans sa pratique, tient compte des règles d'hygiène de santé et de sécurité nécessaires à l'accomplissement de son travail dans un environnement sain et sécurisé, les règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau. Il déconstruit fréquemment les ouvrages afin de pouvoir réemployer les matériaux.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien

- Bâtir ou restaurer un mur en matériau local traditionnel
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages
- Remplacer un élément de maçonnerie
- Réaliser un sol en dallage
- Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Réaliser des enduits dans du bâti ancien

- Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied
- Enduire un ouvrage de maçonnerie avec un mortier traditionnel local
- Rejointoyer des maçonneries

Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien

- Réaliser des coffrages en bois
- Ferrailer et couler le béton des éléments de structure simples en béton armé
- Mettre en œuvre un plancher poutrelles et hourdis

Blocs de compétences

RNCP39178BC01 — Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien

LISTE DE COMPÉTENCES

Bâtir ou restaurer un mur en matériau local traditionnel

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

Remplacer un élément de maçonnerie

Réaliser un sol en dallage

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 3 h 30 min

La mise en situation débute après la réalisation du questionnaire professionnel.

Questionnaire professionnel : 30 min

Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h

RNCP39178BC02 — Réaliser des enduits dans du bâti ancien

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied

Enduire un ouvrage de maçonnerie avec un mortier traditionnel local

Rejointoyer des maçonneries

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 4 h

La mise en situation débute après la réalisation du questionnaire professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h

RNCP39178BC03 — Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser des coffrages en bois

Ferrailler et couler le béton des éléments de structure simples en béton armé

Mettre en œuvre un plancher poutrelles et hourdis

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 3 h 40 min

La mise en situation débute après la réalisation du questionnaire professionnel.

Questionnaire professionnel :

20 min

Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La restauration du patrimoine bâti

La maçonnerie

La maçonnerie paysagère

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Maçon du bâti ancien

Maçon

Façadiers spécialisés dans le traitement des façades du bâti ancien

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conduite des engins de manutention : la conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf. Art. R. 4323-55 du code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins de levages confiés délivrée par leur employeur.

Echafaudages :

Montage/démontage :

L'article R. 4343-69 du code du travail

impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés, vérifiés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate sur les échafaudages de pied de type MDS, sur la base des annexes de la recommandation R408 et/ou R430/R431, selon le type d'échafaudage possédé par l'entreprise) et spécifique aux opérations envisagées.

En revanche, lorsque l'entreprise possède des échafaudages de pied non-MDS, sur lesquels il souhaite faire intervenir son salarié, il devra lui faire suivre une formation spécifique, conforme aux recommandations R408 et/ou R430/R431, selon le type d'échafaudage possédé par l'entreprise.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L. 4121-1 à 5 du code du travail

Travail en hauteur : la réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque. Les formations spécifiques de travaux en hauteur conformes aux recommandations R408 (échafaudage de pied) et R431 (système arrêt de chute harnais), répondent à ces exigences. Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle ;
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés)/Arrêté du 23/02/2012.

Depuis le 1er janvier 2021, les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont classés comme agent cancérigène (arrêté du 26 octobre 2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail).

Dès lors qu'un salarié est exposé dans le cadre de son activité professionnelle à de la silice cristalline alvéolaire, l'employeur doit désormais respecter la réglementation spécifique aux agents CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) (articles R. 4412-59 à R. 4412-93 du code du travail).

Valeur limite d'exposition professionnelle à la silice cristalline.

Article R. 4412-149 du code du travail

:

La concentration moyenne en silice cristalline libre des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur pendant une journée de travail de 8 heures ne doit pas dépasser :

0,1 mg/m³ pour le quartz.

0,05 mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite.

Articles R. 4412-154

et R. 4412-155 du code du travail

: VLEP applicable en cas de présence simultanée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes.

Arrêté du 10 avril 1997

relatif au contrôle de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de silice cristalline : contrôle de l'exposition des travailleurs aux poussières de silice, VLEP, organismes agréés.

Directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail : cette directive fixe la limite d'exposition professionnelle pour la poussière de silice cristalline alvéolaire à 0,1 mg/m³.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Très élevée (5/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 218 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B1X30 — Maçons peu qualifiés · tension 4/5 (Élevée) B1X31 — Maçons qualifiés · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 999
Jugés difficiles à recruter	64 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X30 — Maçons peu qualifiés B1X31 — Maçons qualifiés B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 385 €
Selon la branche	6 385 € – 6 740 €
Prise en charge	Branches concernées
6 385 €	Valeur par défaut · 211 branches
6 740 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 629 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	19/10/2029
Date de dernière délivrance possible	19/10/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	215	0	76 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35302

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35302

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39178/>

Où se former

Formations référencées	42
Organismes	16
Régions couvertes	8
Prix indicatif	480 € – 16 000 €
Durée	16 – 975 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	28
Organismes gestionnaires (CFA)	19
Organismes formateurs	28
Régions couvertes	9
Départements couverts	20
Organismes certifiés Qualiopi	28
Sessions	de 03/2025 à 09/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	16
Taux d'achèvement	89 %

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	27
Montant total engagé	74 047 €
Coût moyen par dossier	2 742 €
Durée moyenne	207 h
Période	01/2025 – 09/2026
France compétences	66 %
Reste à charge titulaire	24 %
France Travail	10 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.